



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/03/2025
N°251

Baromètre industriel de l'Etat : un solde net positif avec 89 ouvertures et extensions significatives d'usines en 2024

La réindustrialisation se poursuit mais connaît un ralentissement.

Le Baromètre industriel de l'Etat est un indicateur coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE), dont l'objectif est de mesurer de manière semestrielle l'évolution de la réindustrialisation en France. Les ouvertures et extensions significatives ainsi que les fermetures et réductions significatives sont comptabilisées sur la base de l'effectivité, à savoir dès la première ou la dernière production sortie de l'usine.

Après deux années de réindustrialisation forte (2022-2023¹), **les résultats sont modérés en 2024 avec 89 ouvertures nettes recensées au total, un ralentissement attendu dans la continuité du premier semestre.** Cette relève rappelle les disparités existantes selon les filières et les territoires, qui font l'objet d'un suivi attentif de la part des services de l'Etat.

Au niveau sectoriel :

- **L'industrie verte (+ 27) continue de porter l'effort de réindustrialisation en cohérence avec la politique économique menée :** elle constitue un tiers des ouvertures nettes nationales en 2024. Dans ce domaine, une implantation industrielle sur deux concerne la chaîne de valeur des technologies de production d'énergie décarbonée (batteries, photovoltaïque, pompes à chaleur, éolien, hydrogène).
- **L'évolution des secteurs de l'agroalimentaire (+20) et des biens de consommations (+11) reste positive et constante** avec de nombreuses ouvertures de sites à forte valeur ajoutée.
- **Les secteurs les plus énérgo-intensifs, la plasturgie (-2), la mécanique (-2) et le transport (-12), se contractent nettement et représentent la majorité des fermetures ou réductions significatives d'usines.** La filière automobile confrontée à des défis structurels majeurs poursuit une décrue comme observé et anticipé depuis le premier semestre.

Au niveau territorial :

- **L'Auvergne-Rhône-Alpes (+32) et la Nouvelle-Aquitaine (+24) maintiennent leur rythme de réindustrialisation, comme en 2023 suivies par l'Occitanie (+12).**
- **Les régions Grand Est (-3) et Hauts-de-France (-2) continuent d'observer des fermetures et réductions significatives d'usine** dans un contexte de transformation profonde de leur tissu industriel. Ces résultats

¹ 176 ouvertures nettes en 2022 et 189 en 2023

ne doivent pas occulter l'ouverture de sites à forte valeur ajoutée qui témoignent cependant de l'attractivité de ces territoires.

Le baromètre industriel de l'Etat joue un rôle essentiel pour mesurer la réindustrialisation à la maille des territoires. **Comme anticipé, l'année 2024 est marquée par un net ralentissement de la dynamique observée par ce baromètre depuis 2022. Une poursuite de cette tendance est attendue dans les mois à venir au regard d'indicateurs complémentaires détaillés dans le baromètre.** Dans ce contexte, les pouvoirs publics sont très fortement mobilisés pour appréhender et accompagner au mieux les secteurs en difficultés afin de protéger les entreprises et faciliter leur implantation² face à une compétition internationale accrue et maintenir le cap de la réindustrialisation. Les positions portées par la France ces dernières semaines au niveau européen, notamment en faveur de stratégies européennes ambitieuses dans les secteurs de l'acier et de la chimie, attestent d'une volonté forte de préserver et renforcer l'industrie française et européenne.

Marc Ferracci a déclaré « *Ce baromètre industriel 2024 montre que la stratégie est la bonne. La réindustrialisation enclenchée depuis 2022 se poursuit et confirme une dynamique positive sur quasiment l'ensemble des territoires. Les industries vertes et l'agroalimentaire sont notamment parmi les filières les plus en hausse et nous montre la voie des secteurs qui feront l'industrie de demain. La conjoncture actuelle et les indicateurs montrent qu'un ralentissement est néanmoins réel. A cet égard, il nous faut redoubler d'efforts pour accélérer le renforcement de notre politique industrielle et pour donner à nos industries tous les leviers pour gagner en compétitivité, créer des emplois et développer leur production. En s'appuyant sur les chiffres de 2024, nous devons ainsi faire preuve d'un optimisme pragmatique et ne rien lâcher !* »

Contact presse :

Cabinet de Marc Ferracci : 01 53 18 46 19 – presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

² Avec la loi industrie verte les démarches ont été facilitées afin d'accélérer les implantations dont le délai moyen est réduit de 17 à 9 mois. Pour en savoir plus : [Synthèse du guide des implantations industrielles](#).